



**SYNDICAT MIXTE
 DES GAVES**
 Oloron, Aspe, Ossau
 et leurs Affluents

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS
 SÉANCE DU 11 MARS 2025**

Délibération n° 2025 0304

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Lundi 3 mars 2025
 Secrétaire de séance : Jacques MARQUEZE

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 15, Pouvoir : 0)</i>					
TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (11)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric	X		
AGNOS	BERNOS	André		X	
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle		X	
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X		
BORCE	COUSTET	Jean-Claude	X		
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe	X		
ESCOU	CASABONNE	Jean		X	
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARETOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRECHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis	X		
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (2)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÛLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe		X	
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 7, Pouvoir : 1)

TITULAIRES			Présents (5)	Excusés (5)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBERE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALET	Henri			X M. CHOPIN
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie	X		
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert		X	
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François		X	
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents (2)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond		X	
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian		X	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1, Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

Délibération N°2025_0304**CONTRIBUTION DES EPCI MEMBRES – ANNEE 2025****Rapport n°2025_0304 : rapporteur : Pierre LAPORTE**

Les participations des EPCIs membres du SMGOAO en 2025 sont établies à partir des éléments suivants :

- Identification des besoins en matière de connaissance concernant le risque d'inondation sur le territoire et le suivi des cours d'eau (notamment dans le cadre de la démarche PAPI)
- Gestion d'ouvrages servant la compétence GEMAPI (Aménagements hydrauliques, pièges à embâcles, ...)
- Réalisation du programme de travaux issu du PPG
- Application des Statuts du SMGOAO et des règles de financement des opérations associées
- Règles d'intervention des partenaires financiers
- Règlement d'intervention du SMGOAO en vigueur

Elles découlent donc des besoins du SMGOAO pour conduire ses activités en 2025 et se doter d'une partie des moyens nécessaires à la réalisation des actions inscrites dans le cadre de la démarche PAPI.

Il est à noter que l'impact financier des travaux et opérations à conduire suite aux intempéries de septembre 2024 en Haute Vallée d'Aspe se répercute sur les contributions GEMAPI qui seront appelées auprès des collectivités membres et en particulier sur la CCHB pour laquelle, un appel spécifique de 50 000,00 € complémentaire sera fait avec pour objectif de maintenir les capacités financière d'intervention en cas d'événements majeurs et de maintenir les capacités d'affectation de moyens financiers à la section d'Investissement pour le financement des opérations et en particulier des opérations de prévention des inondations prévues sur le secteur de la Vallée de l'Escou.

L'appel de contributions auprès de la CCBG et de la CCLO demeure inchangé.

Le montant total des participations pour l'année 2025 s'élève à 406 500,00 € répartis de manière prévisionnelle comme suit :

Collectivités membres	Pour les opérations Mutualisées 2025	Pour les opérations individualisées 2025	TOTAL 2025
CCHB	86% 254 755,64 €	95 244,36 €	350 000,00 €
CCBG	12% 35 547,30 €	14 452,70 €	50 000,00 €
CCLO	2% 5 924,55 €	575,45 €	6 500,00 €
TOTAL	296 227,49 €	110 272,51 €	406 500,00 €

La participation est conforme aux éléments communiqués aux EPCI membres et acceptés en 2025.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** Le présent rapport
- **VOTE** Les contributions 2025 des EPCIs telles qu'indiquées ci-dessus
- **DEMANDE** Aux EPCIs membres de verser leur participation GEMAPI 2025 au SMGOAO



Le Président


Patrick MAUNAS

<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	23
<u>Pouvoir :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	24
POUR :	24
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0